



Voiture dans dépôt-vente, soucis nouvel acheteur

Par **tralalere**, le **18/07/2018** à **14:19**

Bonjour,

J'ai confié mon véhicule à un revendeur de voiture.

Le contrôle technique stipulait " traces multiples de corrosion" en défaut mineur.

Ce garage a donc vendu ma voiture il y à un mois et l'acheteur porte plainte car il "aurait" une panne due à cette corrosion.

Je ne sais pas si le revendeur a fait lui même le changement de carte grise, dans ce cas, l'acheteur n'aurait pas eu accès au contrôle technique.

Le jour de la vente, le garage m'a fait remplir une cession de véhicule, celui-ci devenait donc sa propriété.

Je voudrais savoir si j'ai une quelconque responsabilité dans cette affaire.

Merci pour votre réponse

Par **Lag0**, le **18/07/2018** à **14:55**

Bonjour,

Question déjà posée ici :

https://www.experatoo.com/litiges/revente-voiture-garage-probleme_158539_1.htm